**Les conséquences du changement climatique se font sentir ici et maintenant.** Les effets de ce phénomène sur les populations, la planète et la prospérité sont déjà omniprésents. Au cours des dernières années, les températures ont battu à plusieurs reprises des records historiques. Les cinq dernières années, les plus chaudes jamais enregistrées, ont vu se succéder canicules, sécheresses et feux de forêt dans toute l’Europe. Une série de vagues de chaleur sans précédent a fait de juillet 2019 le mois le plus chaud jamais enregistré, suivi de très près par juillet 2020.

**Des projections récentes font état d’un réchauffement de la planète de 4 °C si les politiques climatiques actuelles sont maintenues**, et d’environ 3 °C si tous les pays atteignent les objectifs des contributions déterminées au niveau national (CDN) présentées fin 2020 au titre de l’accord de Paris. L’évolution actuelle des émissions de gaz à effet de serre à l’échelle mondiale ne nous met pas en bonne voie pour atteindre les objectifs de température fixés dans l’accord. Même si nous mettions un terme à toutes les émissions de gaz à effet de serre, nous ne parviendrions pas à annuler les conséquences déjà visibles du changement climatique, qui sont susceptibles de perdurer pendant plusieurs décennies. Cette accélération des effets du changement climatique est un des facteurs qui justifient la nouvelle stratégie d’adaptation de l’UE.

**La Commission européenne a présenté la nouvelle stratégie en matière d’adaptation comme une priorité majeure au titre du pacte vert pour l’Europe**, reconnaissant par là que l’adaptation est une composante essentielle de la réponse mondiale à long terme au changement climatique. L’Europe n’est pas suffisamment armée pour faire face à l’intensité et la fréquence croissantes des effets du changement climatique; cette stratégie est donc un appel clair à l’action. En outre, elle ancre solidement l’adaptation dans la proposition de loi européenne sur le climat visant à établir un cadre pour parvenir à la neutralité climatique dans l’UE d’ici à 2050, ainsi que dans la gouvernance de l’union de l’énergie et de l’action pour le climat. Bien que la récente évaluation de la stratégie de l’UE en matière d’adaptation de 2013 ait fait apparaître des progrès constants sur tous les fronts, elle a également mis au jour l’émergence ou l’aggravation de problèmes qui font peser de réelles menaces sur notre mode de vie et risquent d’avoir de sérieuses répercussions sur la santé et le bien-être des individus, mais aussi sur leurs moyens de subsistance et leurs biens. L’évolution de la situation au niveau international confirme qu’il est urgent d’intensifier l’action dans le domaine de l’adaptation, conformément à l’accord de Paris, aux objectifs de développement durable à l’horizon 2030 et au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

**La nouvelle stratégie vise à établir un cadre qui permette de passer à la vitesse supérieure en s’attaquant aux quatre principaux problèmes recensés:**

1) des lacunes dans les données et les méthodologies qui sous-tendent la prise de décision, dues à une connaissance et une perception insuffisantes des risques et vulnérabilités liés au changement climatique et des enjeux de l’adaptation et de la résilience;

2) des faiblesses dans la planification, le suivi, la communication d’informations et l’évaluation en matière d’adaptation au changement climatique, et en particulier la faible importance accordée à cette problématique dans certaines régions, qui se traduit par une lenteur générale de l’adoption et de la mise en œuvre des stratégies locales d’adaptation;

3) des investissements publics et privés inadaptés, ainsi qu’une connaissance ou une application insuffisante de solutions rentables, qui constituent autant de freins à l’action; enfin,

4) les manifestations du changement climatique en dehors de l’UE (qui n’étaient ni prises en compte ni traitées dans la stratégie d’adaptation de 2013), eu égard à l’évolution des politiques internationales et aux effets induits croissants.

**Afin d’intensifier les actions visant à renforcer la résilience et à permettre l’adaptation aux effets inévitables du changement climatique**, la nouvelle stratégie poursuivra les objectifs suivants: 1) améliorer notre connaissance des effets du changement climatique et des solutions pour y faire face; 2) renforcer la planification et l’évaluation des risques liés au changement climatique; 3) accélérer la mise en œuvre des mesures d’adaptation; et 4) renforcer la résilience climatique à l’échelle mondiale. Ce n’est qu’en avançant sur ces quatre objectifs que l’UE pourra se rapprocher de son objectif général d’une société résiliente face au changement climatique.

Deux options stratégiques (reprenant chacune un échantillon représentatif des mesures les plus efficaces conçues dans l’optique de la nouvelle stratégie) ont été évaluées au regard de leur impact potentiel et de la réalisation des objectifs susvisés **par rapport au scénario de référence, qui consiste à poursuivre les actions prévues dans la stratégie de 2013**:

* **L’option 1 (ambition accrue)** consiste à apporter des modifications ambitieuses, tant de forme que de nature, aux huit actions prévues dans la stratégie de 2013. Un large éventail de nouvelles mesures visant à renforcer l’impact de ces actions est également proposé. Cette option supposerait un net relèvement du niveau d’ambition, qui aurait pour conséquence une augmentation tout aussi marquée de la visibilité et de l’efficacité de l’action au niveau de l’UE, sans toutefois s’écarter du champ d’action de la stratégie de 2013.
* **L’option 2 (ambition et changements accrus)** reprend les modifications proposées dans l’option 1 et ajoute six nouvelles actions à la stratégie, chacune constituée de plusieurs nouvelles mesures. Cette option relèverait le niveau d’ambition de la politique d’adaptation de l’UE, y compris en ce qui concerne les engagements internationaux de celle-ci. Elle permettrait de couvrir des domaines thématiques essentiels (comme l’innovation, les services écosystémiques ou la réduction du déficit de protection contre les aléas climatiques) et, en favorisant une plus grande cohérence des actions de l’UE en matière d’adaptation, y compris au niveau international, constituerait une nette avancée par rapport au scénario de référence.

**L’option 2 étant la plus efficace pour presque toutes les mesures, elle constitue l’option privilégiée.** L’évaluation réalisée sur la base de différents scénarios climatiques (différentes hausses de température) fait apparaître une bonne résistance à ce contrôle de sensibilité. Il ressort de la modélisation économique et des analyses qualitatives effectuées que cette option serait la plus bénéfique sur le plan du bien-être économique, puisqu’elle limiterait les pertes de prospérité économique et d’emploi par rapport au scénario de référence. Elle serait aussi globalement plus positive que l'option 1 pour ce qui est de son incidence économique sur la compétitivité, le commerce et les investissements, ainsi que sur l’innovation et la recherche. L’option 2 comporte des bénéfices sociaux, du point de vue de la répartition des revenus, du bien-être et de l’inclusion sociale, ainsi que des effets positifs majeurs sur la santé et la sécurité publiques. L’évaluation de l’option 2 a également été positive pour ce qui est de ses incidences environnementales, en ce qui concerne la résilience face au changement climatique, la qualité et la disponibilité des ressources naturelles, la réduction de la pollution, la biodiversité et les services écosystémiques. Enfin, on a estimé que cette option aurait des effets nettement plus bénéfiques dans les pays tiers et pour les relations internationales. Si les deux options se révèlent avantageuses au niveau de température le plus élevé (où les dommages occasionnés par le changement climatique sont les plus importants), l’option 2 reste la plus bénéfique.

**La stratégie est assortie d’indicateurs de suivi et d’évaluation (applicables à la stratégie et à l’adaptation d’une manière générale)**, qui rendent compte de la complexité et de l’incertitude inhérentes au suivi de la résilience et de l’adaptation au changement climatique. Les recommandations en matière de suivi et d’évaluation insistent également sur certains des jalons qu'il conviendra de poser à l’avenir pour développer et affiner cette approche au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie.